

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix neuf, le vingt six novembre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Coralie BOURDELAIN, 1ère adjointe.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 12

Présents : Coralie BOURDELAIN ; Sandrine GAYET ; Frédéric GEROMIN ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Laurence LEROUX ; Stéphane MASTROPIETRO ; Jean-Paul BELLIN ; Martine RITTER ; Vincent PELLETIER ; Catherine REAULT

Procurations : Céline Bernigaud à Coralie BOURDELAIN ; Bernard MICHON à Vincent PELLETIER

Absents : Thierry MAZILLE ; Alain Guimet ; Lionel FIAT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Vincent PELLETIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 20 novembre 2019

DELIBERATION N° 4 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire expose au conseil la nécessité d'engager des travaux de rénovation énergétique sur le bâtiment de l'école maternelle.

Un audit a été réalisé par le bureau KALEO et préconise les travaux suivants :

Désignation des travaux	Montant estimatif HT
remplacement des menuiseries par des menuiseries en double vitrage	116 297,50 €
remplacement de la VMC dans 3 salles de classe et salle de sieste	21 950,00 €
isolation des murs extérieurs	38 900,80 €
raccordement à la chaufferie bois de la mairie	66 763,00 €
construction d'un sas non chauffé	12 502,20 €

Soit un montant total de travaux estimé à **256413,5€ HT**

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à demander toutes subventions susceptibles de permettre la réalisation de ce projet et notamment :

Département de l'Isère – Région Auvergne Rhône-Alpes – Communauté de communes du Grésivaudan - Etat

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 26 novembre 2019

Pour extrait

Coralie BOURDELAIN
Adjointe au maire


